



## VIVRE ENSEMBLE À ANGLARS-NOZAC

Bulletin municipal de juillet 2013

À la veille de cet été, qui a eu des difficultés à arriver, nous vous apportons quelques informations concernant la vie de notre commune et de notre territoire.

Nous avons surtout été mobilisés par notre intégration à la Communauté de Communes Quercy Bouriane (CCQB) et les répercussions sur notre commune. Malgré la rapidité de cette mise en place, nous arrivons aujourd'hui à prendre nos marques dans cette nouvelle organisation et à avoir une vision des perspectives et des projets. En ce qui nous concerne, certains d'entre eux, comme l'accueil de loisirs, relèvent maintenant de la compétence de la communauté de communes ce qui signifie que la gestion et le financement sont assurés dès cette année par la CCQB. Cette charge et celle du centre départemental des pompiers sont transférées à la CCQB ce qui nous permet de maintenir inchangé le taux de fiscalité cumulé commune et communauté de communes. Comme les décisions de la communauté de communes vont influencer de plus en plus sur nos vies quotidiennes, nous avons organisé une rencontre de présentation des services proposés par la CCQB.

Concernant les budgets, l'ensemble des budgets de l'eau, de l'assainissement et de la commune ont terminé en excédent. Madame Ratel, perceptrice, est venue présenter le bilan de 2012 et l'évolution depuis 2009. Les résultats sont positifs et, malgré la mise en place de nouveaux services et la réalisation de certains investissements, la situation continue à s'améliorer ainsi que notre capacité à investir. Pour 2013, le budget de la commune prévoit des investissements importants au niveau du bâtiment de l'école et de l'ancienne coopérative. Nous en sommes au stade des demandes de subventions et les décisions favo-

rables commencent à arriver. Pour le budget de l'eau, le travail réalisé en 2009 apporte ses fruits et permet aujourd'hui de constituer quelques réserves qui faciliteront le renouvellement du réseau ou son amélioration. Pour le budget de l'assainissement, nous avons à travailler sur son économie pour envisager certains travaux nécessaires notamment dans le cadre du PLU.

La phase de diagnostic du PLU est pratiquement terminée et nous débutons la construction du Programme d'Action et de Développement Durable (PADD). Cette phase très intéressante nous permet d'avoir une vision globale de notre commune et un regard particulier sur le volet agricole ainsi que sur l'aménagement du bourg d'Auniac. Nous vous réunirons pour présenter ce travail et échanger avec vous, avant les décisions du conseil municipal, au début de l'automne.

Le développement de la vie sur notre commune est aussi le résultat du dynamisme de nos associations qui, malgré les conditions climatiques et la recherche permanente de bonnes volontés, poursuivent leurs activités.

La proximité de Gourdon, la politique en direction de la jeunesse, le dynamisme associatif, sont autant de facteurs qui participent à l'attractivité de notre commune. Nous venons de recevoir les résultats de l'INSEE du recensement et nous sommes aujourd'hui 332 habitants sur la commune.

Le conseil municipal et l'équipe technique restent à votre disposition et se joignent à moi pour vous souhaiter un très agréable été. Nous souhaitons vous retrouver nombreux au pique-nique du 8 septembre 2013.

Le Maire, Pascal Pavan.

**INVITATION**

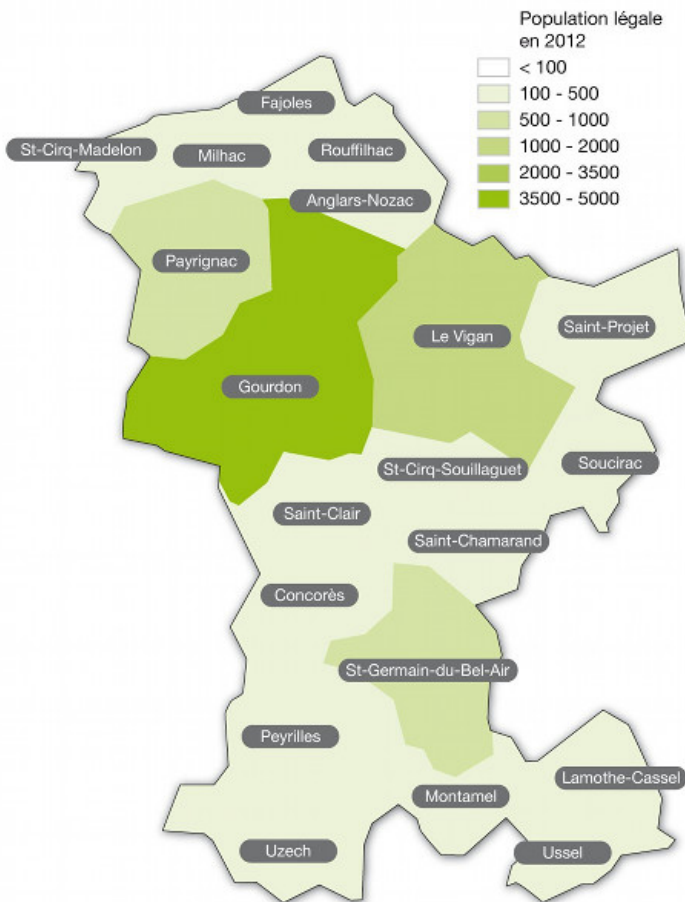
**Pique-nique de la commune**

**Dimanche 8 septembre 2013**

Le Conseil Municipal vous invite à participer au pique-nique de la commune.

# Communauté de communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Anglars-Nozac est membre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane



En 2013, la Communauté de Communes Quercy Bouriane s'élargit avec l'entrée des communes d'Ussel, Milhac, Fajoles, Rouffilhac, Anglars-Nozac, Le Vigan et s'agrandit avec l'intégration de 4 nouveaux agents. Nous sommes maintenant 20 communes regroupées.

Les compétences assurées par la CCQB en place des communes adhérentes sont les suivantes :

- compétences obligatoires : aménagement de l'espace (réseaux télécommunications, informatiques, aménagement des centres bourgs, ...), développement économique (zones artisanales, hôtel d'entreprises, Maison Commune Emploi Formation, ...) et développement touristique ;
- compétences facultatives : protection et mise en valeur de l'environnement (petit patrimoine, assainissement non collectif, ...), politique du logement et du cadre de vie et action sociale (accueil des enfants, bibliothèque, ...).

Pour Anglars-Nozac, nous sommes concernés par la gestion du centre de loisirs, par l'accès facilité aux animations de la bibliothèque ou de la cyberbase, par l'accueil des gens du voyage, par tout l'entretien de la voirie et par le projet de réaménagement de la coopérative. D'autres services comme la crèche ou le Relais Assistantes Maternelles, la Bicoque pour les adolescents, l'office de tourisme et les projets de développement économique, culturel, vont aussi intéresser indirectement notre commune.

Nous avons souhaité organiser une réunion de présentation le 27 mai en présence de Sophie Giraud, directrice de la CCQB. Une trentaine d'entre vous a pu se rendre disponible pour ce temps d'échange. Le document de présentation est en ligne sur le site de la commune.

Il nous reste à travailler sur la question de la gouvernance, c'est-à-dire de la répartition du nombre de délégués pour représenter l'ensemble du territoire. La loi crée des écarts importants suivant la taille de la commune et nous essayons de rééquilibrer cette représentativité. Toutefois, le travail en commissions reste important ; il sera ouvert à l'ensemble des élus des communes et permettra ainsi de préparer le travail dans le souci d'œuvrer pour l'intérêt général.

Le tableau ci-dessous explique la répartition des taxes de la commune et de la communauté de communes entre 2012 et 2013. En 2012, nous étions soumis aux taxes de la CCHB, auxquelles s'ajoutaient celles de la

commune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et notre adhésion à la CCQB, nous sommes soumis au montant des taxes de cette nouvelle intercommunalité, qui sont supérieures à celles de la Haute-Bouriane. Pour éviter toute augmentation, et parce que nous bénéficions de transferts de charges, nous avons diminué le montant des taxes de la commune d'un montant correspondant à cette hausse. Le résultat, pour 2013, est une stabilité du montant des taxes cumulées commune et communauté de communes.

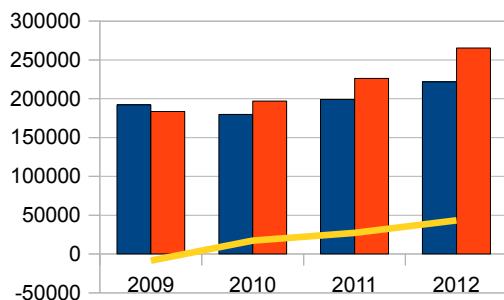
Taxe	Commune	CCHB	2012	Commune	CCQB	2013
<b>Habitation</b>	8,87%	7,19%	<b>16,06%</b>	7,69%	8,37%	<b>16,06%</b>
<b>Foncier bâti</b>	9,37%	7,18%	<b>16,55%</b>	7,96%	8,59%	<b>16,55%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	76%	81,63%	<b>157,63%</b>	62,53%	95,10%	<b>157,63%</b>
<b>CFE</b>	14,27%	13,57%	<b>27,84%</b>	11,77%	16,07%	<b>27,84%</b>

Vous pouvez trouver toutes les informations et l'actualité sur le site de la communauté de communes Quercy-Bouriane : <http://www.laccqb.fr>.

## Budget

Cette année, et à notre demande, Mme Ratel, perceptrice, est venue présenter le compte administratif 2012 de la commune et le budget primitif 2013 devant le conseil municipal. Cette présentation n'a pas concerné les budgets de l'eau, de l'assainissement ou du Centre d'Actions Sociales, qui ne présentaient pas de remarque particulière.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur l'évolution de notre budget entre les années 2009 et 2012

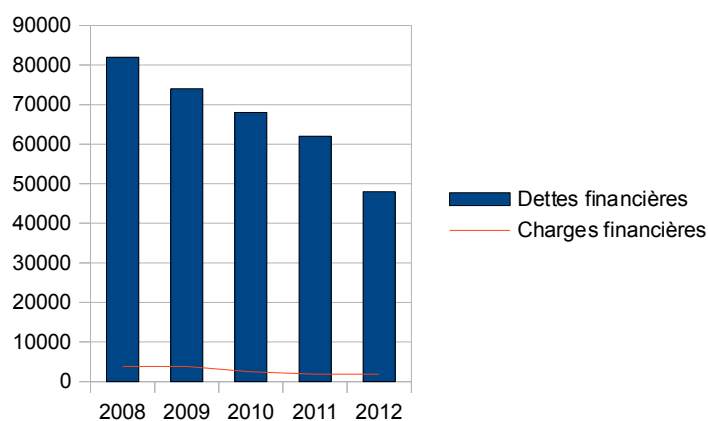


■ Charges de fonctionnement réel  
 ■ Produits de fonctionnement réel  
 — Capacité auto-financement brut

Sur cette période, les charges ont évolué de 192 038€ en 2009 à 221 812€ en 2012. C'est essentiellement dû à la création de services complémentaires, et notamment l'ALSH, et la création des emplois nécessaires à la gestion de ce service (animation et cantine). Parallèlement, les produits sont passés de 183 558€ en 2009 à 265 180€ en 2012, résultant d'un financement progressif de ces mêmes services (parents, CAF/MSA, ...). Les résultats passent

donc d'un déficit en 2009 (-8480€) à un excédent à partir de 2010. Il atteint pour l'année 2012 43 368€.

Comme notre désendettement se poursuit, notre capacité à financer des investissements ou de nouveaux emprunts passe de -16 238€ pour l'année 2009 à +30 393€ pour l'année 2012.



Enfin, l'évolution de la participation de l'État au fonctionnement de la commune évolue moins rapidement que l'augmentation de la population ce qui témoigne de la nécessité de trouver des compensations locales.

Pour 2013, en terme d'investissement, nous avons décidé de finir les travaux du mur du cimetière, l'aménagement de la voirie du lotissement des Noyers à Auniac et d'aménager le local de la coopérative et le bâtiment scolaire. Ces investissements se réaliseront à partir de l'accord de subventions.

## Voirie et travaux

### Travaux réalisés dans le cadre de la communauté de communes

Pour les travaux d'entretien et d'investissement sur la commune réalisés par la Communauté de Communes Quercy Bouriane (CCQB), il n'y a pas de gros changement dans le fonctionnement lié à la nouvelle communauté de communes.

- Les travaux de fauchage sont réalisés par l'entreprise Lavelot.
- L'entretien des chaussées est assuré par les agents de la CCQB avec leur matériel (tracteur, balayeuse et répanduse à liant et gravillons).

Une programmation de travaux d'entretien est prévue début et fin juillet.

- Dans le programme d'investissement des routes, la voie communale n° 5 de Vayssac à la route départementale RD 128 (Roquedure) a été proposée pour cette année.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Devaud dans le cadre du marché.

### Travaux réalisés par la commune et à venir

- Le chantier des WC publics sur la place d'Auniac est terminé, ils seront ouverts lors des manifestations à venir.
- Des jeux (cabane, toboggan, balançoire, bac à sable) seront installés dans la cour de l'école et du centre de loisirs courant juillet. Les conditions météorologiques ne nous ont pas permis de les installer plus tôt.
- La mise aux normes électriques du stade de foot et la modification de l'éclairage sont prévues cet été.
- L'éclairage du terrain de pétanque sur la place sera modifié et les projecteurs seront remplacés (plus économiques et moins fragiles).

## ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Pour sa 4<sup>ème</sup> année, le centre de loisirs « La Ruche » accueille vos enfants tout l'été de 7h30 à 18h00.

Avec une capacité d'accueil de 20 enfants (8 chez les 3-5 ans et 12 chez les 6-12 ans), la Ruche proposera chaque semaine des activités et une sortie (ou un

intervenant) en lien avec une thématique : arts de rue, musiques du monde, olympiades, coopération, etc.

N'hésitez pas à contacter les animatrices au 09-60-39-08-45.

Renseignements et programmes sur le site de la commune (<http://www.anglars-nozac.com>). Pour voir les photos et les programmes, vous pouvez aussi aller sur le blog des enfants : <http://laruche46.overblog.com>.



## Réforme des rythmes scolaires

Le gouvernement a mis en place un décret relatif à la réorganisation du temps scolaire dans le primaire. Le principe général est :

- d'alléger la journée d'enseignement qui passera de 6h à 5h15 ;
- de compenser cette diminution du temps d'étude quotidien par 3 heures d'enseignement le mercredi matin.

Il incombe aux communes de prendre en charge l'organisation des 3 heures (4 fois trois quarts d'heures) d'enseignement en moins les lundis, mardis, jeudis et vendredis en temps périscolaire.

Devant la complexité et le coût de cette organisation, les communes, les enseignants et les parents du RPI n'ont pas souhaité mettre en place ce dispositif pour la rentrée 2013.

Nous travaillons avec les enseignants et les partenaires territoriaux à cette organisation.

Dès la rentrée 2013, les parents seront associés à cette organisation qui devra être effective sur tout le territoire pour la rentrée 2014.

## Tri sélectif

Nous vous rappelons que des sacs transparents sont mis gratuitement à votre disposition, à la mairie, pour vous permettre de recycler vos emballages et journaux. Merci de trier au maximum, en respectant les consignes, pour maintenir, voire diminuer, le coût des ordures ménagères.



## Association des Parents d'Élèves



La kermesse organisée par l'APE le 16 juin à Anglars-Nozac a conclu une année d'animation au service de la vie de nos écoles et du financement des sorties scolaires, en lien avec le projet pédagogique des enseignants. Le projet des parents d'élèves était d'organiser une animation sur chacune des communes du RPI : le spectacle de Noël à Milhac, le loto et la kermesse à Anglars-Nozac, le repas à Saint Cirq Madelon et le carnaval à Rouffilhac.

L'APE remercie les communes de leur soutien financier et les parents qui ont permis, par leur investissement, la réalisation de toutes ces animations.

L'APE est une association gérée uniquement par les parents. La prochaine assemblée générale devra voir venir de nouveaux parents pour prendre le relais.

## Comité des fêtes

La fête de la Pentecôte a été perturbée par le mauvais temps et a connu une affluence moyenne, la soirée du samedi ayant même dû être annulée.

Lors de la prochaine assemblée générale, le bureau sera renouvelé et d'ores et déjà un appel aux volontaires est lancé. C'est à cette condition que pourra se maintenir la fête ou toute autre manifestation. Toutes les idées nouvelles sont les bienvenues. C'est ainsi qu'est née la Nozaquad pour laquelle nous vous donnons rendez-vous à l'occasion de sa troisième édition le 15 septembre prochain.

## Football Club Haute Bouriane

L'ensemble des joueurs et dirigeants du club de foot d'Auniac remercie la mairie et l'employé communal pour la saison passée.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont été présentes les jours des manifestations du club ainsi que lors des match.

Le club finit cette année troisième sur les 11 équipes de sa poule avec 60 points.

Bilan de la saison : 13 victoires, 1 nul et 6 défaites.

L'assemblée générale du club ayant eu lieu, je vous fait part de la composition du nouveau bureau pour la saison à venir :

- Président : Pierre Vatin
- Vice-président : Jérôme Ayzac
- Secrétaire : Audrey Hanquet
- Trésorier : Fred Delmas

Une soirée zumba est programmée pour le 2 août.

Merci,

Le président, Pierre Vatin.

# Commémoration du 8 mai



Les habitants de la commune se sont retrouvés devant le monument aux morts de Nozac pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945. Un remerciement à Christian Galet qui met tout en œuvre pour assurer la réussite de ces cérémonies. Un remerciement spécial également à Solange Lecomte qui fleurit le monument aux morts et aussi à Léa et Sara qui ont déposé la gerbe.

## État civil

### Décès

Odette Aussel veuve Magnoni le 14 avril 2013 à Gourdon

### Naissances

Lola Munoz le 6 mars 2013 à Sarlat la Canéda

Isaure Ninon Roxanne Dumenil le 14 juin 2013 à Sarlat la Canéda

Léna Soulhié le 17 juin 2013 à Cahors

**ENQUÊTE  
PETIT PATRIMOINE**

Nous souhaitons réaliser un inventaire du petit patrimoine public ou privé (lavoirs, fours, croix, calvaires, fontaines, ...) présent sur notre commune.

Nous vous invitons à nous signaler l'emplacement, le type et l'historique s'il est connu le concernant (toute photographie est la bienvenue).

## SPANC

Certains habitants de la commune ont trouvé dans leur boîte aux lettres un papillon, non signé, signifiant que le maire « persiste à réclamer ces sommes indues », parlant de la redevance SPANC et renvoyant vers un site dont les auteurs ne sont pas identifiables.

La mairie a, depuis 2006, date de mise en service des contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif, délégué ce service, qu'elle ne pouvait gérer seule, au SYMICTOM. 28 communes adhèrent à ce syndicat pour le SPANC. La redevance est réclamée par ce syndicat **et non par la mairie** qui, ayant délégué, n'exerce plus la compétence. La mairie ne fait que transmettre les décisions prises à la majorité au SYMICTOM.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le SYMICTOM au 05-65-21-61-61.

## Remerciements

Nous tenons à saluer l'individu très courageux qui, dans la nuit du 19 juin, est venu dérober, dans les jardinières de la mairie, 14 plants de géranium. Nous espérons qu'il en fera un bon usage et que son travail sera mieux respecté que celui du cantonnier de la commune.

Mairie 46300 Anglars-Nozac — Tél : 05.65.41.20.43 — Mèl : mairie.nozac@wanadoo.fr

Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle LANIO

Permanence du maire : samedi de 10h à 12h. Mèl : le.maire.anglars-nozac@orange.fr

Site web : <http://anglars-nozac.com>